

Val de Bouzanne

Plan des contraintes

Fougerolles

Elaboration du PLUi prescrite le 23 mai 2017

Projet de PLUi arrêté le 16 avril 2025

Date : 07 avril 2025

Phase : Arrêt projet

N° de pièce : 6.2

Échelle : 1/7 000

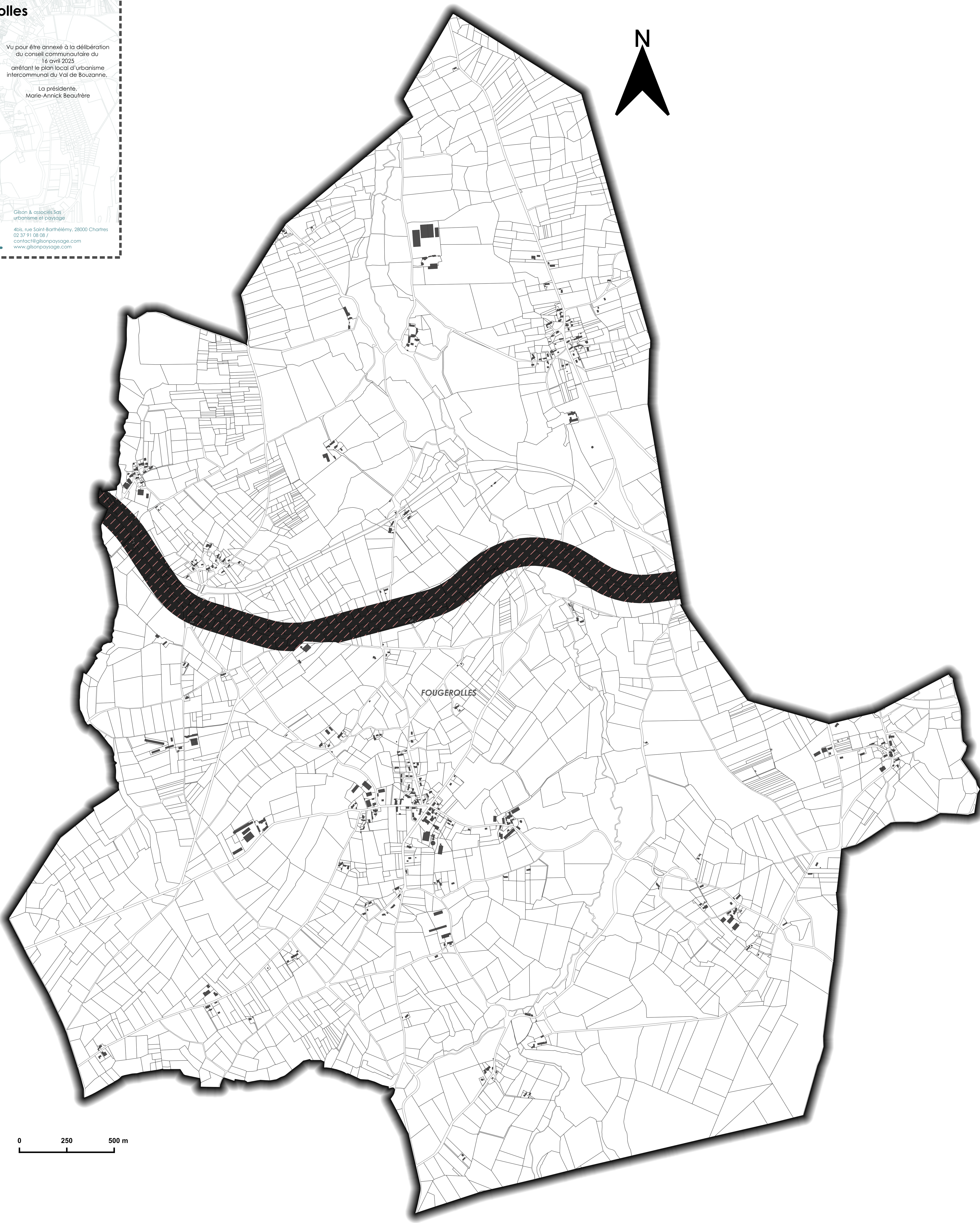
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2025 arrêtant le plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Bouzanne.

La présidente,
Marie-Annick Beaufrère

gison
Gison & associés Sas
urbanisme et paysage

Communauté de communes Val de Bouzanne
1, place Saint-Alartin
41000 Mers-sur-Indre
tél : 02 54 81 06 52
courriel : marie-mers.sur.indre@orange.fr

4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 /
contact@glisonpaysage.com
www.glisonpaysage.com



Cavités souterraines, catégorie :

- naturelle
- ouvrage civil
- Voie soumise à des nuisances sonores importantes de catégorie 3 (AP du 09-08-2001)
- Voie soumise à des nuisances sonores importantes
- Site archéologique protohistorique
- Site archéologique préhistorique

- Site archéologique
- Secteur de mise en valeur des paysages, soumis aux règles des installations et travaux divers (DCM du 13-10-2005)
- Secteur protégé pour sa valeur architecturale et patrimoniale, soumis à permis de démolir (DCM 13-10-05)
- Site de carrières
- Recul minimum de 75 mètres
- Zone de non-construction de 200 mètres due à la réciprocité